



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 13 décembre 2019

Le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Sabine THOMAS (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Lionel VERNET (pouvoir à Régis MAHE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Thierry FABRE)

Absents excusés :

Secrétaire : Christine GRANIER

INSCRIPTION DE LA COMMUNE AU PROJET COMMUNAUTAIRE REZO POUCE

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par la communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault relatif à la mise en place du « Rézo Pouce » sur le territoire communautaire.

Cette initiative, portée à l'origine par le département de l'Hérault, s'inscrit dans la continuité des grands enjeux du schéma de mobilité à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et du projet de territoire « Vallée 3D ».

Elle vise différents objectifs :

- Aider et accompagner la population dans ses déplacements quotidiens
- Lutter contre l'autosolisme et la congestion dans les territoires
- Faciliter et sécuriser les déplacements quotidiens des citoyens
- Favoriser le report modal et multimodalité dans les territoires.

Au niveau intercommunal, il s'agit donc à la fois de structurer l'offre de mobilité pour les liaisons inter-territoires et notamment expérimenter l'auto stop amélioré « Rézo Pouce » sur certains itinéraires mais également de faire du covoiturage, une alternative pertinente pour les déplacements quotidiens.

Monsieur le Maire expose le déploiement et le fonctionnement du réseau sur le territoire de la communauté de communes et, selon les propositions de celle-ci, propose les différents points d'arrêts envisagés sur la commune de Saint Jean de Fos.

Ainsi, les points sollicités par la Commune de Saint Jean de Fos sont les

suivants :

Sur le village : - Saint Jean de Fos – direction Lagamas/Montpeyroux :

Sur la Place du Calvaire





- Saint Jean de Fos – direction Saint Guilhem :

Route d'Aniane (à l'emplacement du petit train des vignes)



- Saint Jean de Fos – direction Gignac

Rue de la Cave Coopérative (à l'angle de la rue de la cave coopérative, du chemin de la grave et de la Route de Gignac)



Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** au dispositif REZO POUCE porté par la communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire communal ;
- **DESIGNE** un élu du conseil/référent du projet ;
- **COMMUNIQUE** les points d'arrêts recensés auprès de la communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire

